

Tolochenaz, le 10 février 2022

**Aux Municipalités des
34 Communes AJEMA de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal AJEMA,

Les délégués AJEMA des communes sont convoqués en séance extraordinaire

**Jeudi 10 mars 2022 à 19h00
à Tolochenaz, salle polyvalente
Salle du Conseil 1^{er} étage**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Préavis N° 1/03/2022 « Création de 18 nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE Marais'Cré, Gimel »
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction ARASMAC
7. Divers
8. Présentation du secteur « Enfance » par M. Manuel Canosa, Adjoint de direction

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :

La Secrétaire :

Andreas Sutter

Isabelle Müller

